RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00359
Numéro SIREN : 387 700 172
Nom ou dénomination : ELASTOTECH

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2018 sous le numéro de dépôt 9551

Greffe du tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/09/2018

Numéro de dépôt : 2018/9551

Déposant :

Nom/dénomination : ELASTOTECH

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 387 700 172

N° gestion : 1992 B 00359

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ELASTOTECH

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

AUDIT ET FINANCE MAZARS

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

AUDIT ET FINANCE

SIEGE SOCIAL : 4, RUE DU BULLOZ - PARC DES GLAISINS - 74000 ANNECY
TEL : +33 (0) 4 50 69 56 50 - FAX : +33 (0) 4 50 69 56 69

CAPITAL DE 7 622 EUROS - RCS Annecy 349 147 280

MAZARS

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX
TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE INSCRITE AU TABLEAU DE L ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LYON ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
CAPITAL DE 5.986.008 EUROS - RCS LYON 351 497 649

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ELASTOTECH

Société par actions simplifiée au capital de 1 116 000 €

Siège social : 1 rue des Frères Lumières - ZI ARLOD

01200 Bellegarde-Sur-Valserine

R.C.S 387 700 172 BOURG EN BRESSE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

AUDIT ET FINANCE MAZARS

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de la société ELASTOTECH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELASTOTECH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « faits caractéristiques de l'exercice – I - correction d'erreur comptable », « faits caractéristiques de l'exercice – II - changement de méthode d'évaluation » et « règles et méthodes comptables – changement de méthode » de l'annexe qui exposent que les stocks ont fait l'objet d'une nouvelle méthode de présentation qui n'a pas d'impact sur le résultat net.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy et à Villeurbanne, le 20 juin 2018

Les Commissaires aux comptes

AUDIT ET FINANCE

DANIEL LAGUNA

MAZARS

PIERRE BELUZE

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 6	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	52 322	35 612	16 710	5 047	11 662	231.07
	Fonds commercial (1)	16 769		16 769	16 769		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	469 363	307 124	162 239		162 239	
	Installations techniques, matériel et outillage	2 163 623	1 861 903	301 720	146 514	155 207	105.93
	Autres immobilisations corporelles	697 100	497 911	199 189	125 177	74 012	59.13
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	19 500		19 500	19 500		
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	14 600		14 600	14 600		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	488		488	488		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	126 370		126 370	116 370	10 000	8.59
	Total II	3 560 136	2 702 551	857 585	444 465	413 119	92.95
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	307 650		307 650	586 829	-279 179	-47.57
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	88 262		88 262	133 124	-44 862	-33.70
	Marchandises	16 576 750	11 742 880	4 833 870	4 871 912	-38 042	-0.78
	Avances et acomptes versés sur commandes	43 500		43 500	2 758	40 742	NS
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 552 598	132 126	3 420 472	2 945 204	475 268	16.14
	Autres créances	404 506		404 506	685 427	-280 921	-40.98
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement				2 800 000	-2 800 000	-100.00
	Disponibilités	3 583 364		3 583 364	1 701 313	1 882 051	110.62
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	166 996		166 996	107 613	59 382	55.18
	Total III	24 723 626	11 875 006	12 848 620	13 834 180	-985 561	-7.12
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	28 283 762	14 577 557	13 706 204	14 278 645	-572 441	-4.01

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CABINET DUCHENE ET ASSOCIES

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 6	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 116 000)	1 116 000	1 116 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 659	3 659		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	111 600	111 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 441 026	10 325 648	-4 884 622	-47.31
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 765 763	1 115 378	1 650 386	147.97
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	9 438 048	12 672 285	-3 234 237	-25.52
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	857	1 210	-353	-29.14
	Emprunts et dettes financières diverses	2 568 362		2 568 362	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 236 923	928 291	308 632	33.25
	Dettes fiscales et sociales	331 966	589 051	-257 086	-43.64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 835		12 835	
	Autres dettes	117 213	87 808	29 405	33.49
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	4 268 156	1 606 361	2 661 795	165.70
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	13 706 204	14 278 645	-572 441	-4.01
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 268 156	1 606 361		

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 6	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	6 309 299	3 622 152	9 931 451	4 290 263	5 641 188	131.49
Production vendue de biens	1 451 303	3 360 561	4 811 864	1 986 442	2 825 422	142.24
Production vendue de services	274 858	129 633	404 491	178 046	226 445	127.18
Chiffre d'affaires NET	8 035 460	7 112 346	15 147 806	6 454 751	8 693 055	134.68
Production stockée			-44 862	-47 233	2 371	5.02
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			59 160	69 139	-9 978	-14.43
Autres produits			4 763	4 348	415	9.55
Total des Produits d'exploitation (I)			15 166 867	6 481 005	8 685 863	134.02
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 369 617	1 611 704	1 757 913	109.07
Variation de stock (marchandises)			-71 420	-55 680	-15 740	-28.27
Achats de matières premières et autres approvisionnements			797 834	416 732	381 103	91.45
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			279 179	-21 010	300 189	NS
Autres achats et charges externes *			3 955 992	1 584 754	2 371 238	149.63
Impôts, taxes et versements assimilés			194 401	142 354	52 046	36.56
Salaires et traitements			1 559 530	765 016	794 514	103.86
Charges sociales			610 414	342 516	267 899	78.22
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			239 804	70 960	168 844	237.94
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			8 310	31 015	-22 705	-73.21
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 702	38 111	-35 409	-92.91
Total des Charges d'exploitation (II)			10 946 363	4 926 472	6 019 891	122.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			4 220 504	1 554 533	2 665 972	171.50
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs 11 312

En Euros. Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable CABINET DUCHENE ET ASSOCIES

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 6	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 411	12 949	5 461	42.17
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	296	5 448	-5 152	-94.58
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	18 706	18 397	309	1.68
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	37 317	3 133	34 184	NS
Différences négatives de change	14 294	316	13 978	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	51 612	3 449	48 162	NS
2. Résultat financier (V-VI)	-32 905	14 948	-47 854	-320.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 187 599	1 569 481	2 618 118	166.81
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 635 722		11 635 722	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		24 000	-24 000	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	11 635 722	24 000	11 611 722	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 870	11 276	2 594	23.01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 742 880		11 742 880	
Total VIII	11 756 750	11 276	11 745 474	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-121 028	12 724	-133 752	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 300 807	466 827	833 980	178.65
Total des produits (I+III+V+VII)	26 821 295	6 523 402	20 297 893	311.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	24 055 532	5 408 024	18 647 507	344.81
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 765 763	1 115 378	1 650 386	147.97

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées 1 757
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

En Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CABINET DUCHENE ET ASSOCIES

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 13 706 204.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 15 147 805.68 Euros et dégageant un bénéfice de 2 765 763.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017. L'exercice précédent comptait 6 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Activité de la société :
La société a pour objet , en France et dans tous pays, l'étude, la réalisation, la fabrication et le négoce de pièces, articles et accessoires en caoutchouc et toutes matières.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

I - CORRECTION D'ERREUR COMPTABLE :

Jusqu'aux comptes arrêtés au 31/12/2016, les stocks étaient comptabilisés en valeur nette de dépréciations. En effet, les produits de négoce en stock sont, pour la plupart, achetés en quantités supérieures aux besoins pour des motifs liées à la fabrication qui exige des quantités minimum.
Ces produits non vendus représentent une part significative du stock et ont peu de chance d'être commercialisés mais pour autant ils n'ont pas été détruits.
Jusqu'au 31/12/2016, la valeur de ces produits à rotation nulle ou infime était décotée et donc retenue nette.
Dans le cadre du changement d'actionnaire en décembre 2016 et du choix d'une politique d'harmonie dans le groupe, grâce à des outils informatiques plus performants, il a été décidé de corriger l'erreur comptable qui consistait à faire une décote directe sur le stock des produits négoce.

Le tableau ci-dessous reprend les valeurs du stock de négoce :
Stock brut 2017 : 16 576 750 €
Stock brut 2016 : 16 505 330 €
Variation : 71 420 €

Décote 2017 : 11 742 880 €
Décote 2016 : 11 633 418 €
Variation : 109 462 €

Stock net 2017 : 4 833 870 €
Stock net 2016 : 4 871 912 €
Variation : - 38 042 €

Impact sur le compte de résultat :
L'incidence de cette correction d'erreur comptable a été constatée dans les charges et produits exceptionnels.

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Elle n'a pas d'incidence sur le résultat net de la société.

Pour l'exercice clos au 31/12/2016, l'impact de la correction simulé sur le compte de résultat donne :

Variation de stock marchandises :
Liasse 2016 : 55 680 €
Liasse 2016 avec correction : 542 887 €
Différence : 487 207 €

Dotations provision sur stock :
Liasse 2016 : 0 €
Liasse 2016 avec correction : 487 207 €
Différence : 487 207 €

Résultat d'exploitation :
Liasse 2016 : 4 191 638 €
Liasse 2016 avec correction : 4 191 638 €
Différence : 0 €

II - CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUTAION :

Dans le prolongement du précédent paragraphe, la méthode de calcul de décote du stock a été améliorée grâce à de nouveaux outils informatiques. Elle se base sur la distinction entre les stocks non mouvementés et les autres.

Les frais de port sont pris en compte dans la valeur du stock d'une manière forfaitaire.

Impact sur le compte de résultat :

Ce changement de méthode d'évaluation, combiné à la correction d'erreur comptable, a une incidence sur la marge brute présentée au 31/12/2016.

Ventes de marchandises :
CR initial : 4 290 263 €
CR avec correction : 4 290 263 €
Différence : 0 €

Achats de marchandises :
CR initial : 1 611 704 €
CR avec correction : 1 611 704 €
Différence : 0 €

Variation de stock :
CR initial : 55 680 €
CR avec correction : 542 887 €
Différence : 487 207 €

Achats consommés :
CR initial : 1 556 027 €

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

CR avec correction : 1 068 817 €
Différence : 487 207 €

Marge commerciale :
CR initial : 2 734 239 €
CR avec correction : 3 221 446 €
Différence : 487 207 €

Dotation provisions sur stock :
CR initial : 31 015 €
CR avec correction : 518 222 €
Différence : 487 207 €

Résultat d'exploitation :
CR initial : 1 554 533 €
CR avec correction : 1 554 533 €
Différence : 0 €

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La société est intégrée fiscalement depuis le 1er janvier 2017 avec la société tête de groupe "Origin Group". La modalité de répartition de l'impôt est celle de la neutalité pour les filiales intégrées et il n'y a pas de déficit reportable à la clôture.

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Changement de méthode

Les états financiers ont été établis en lien avec le règlement ANC 2015-05 et applicable à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2017. Ce changement n'a pas d'impact significatif sur les comptes d Elastotech.

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :
cf partie "Faits caractéristiques"

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 79 909 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 79 909 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	79 909
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	79 909

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	51 311		17 780
Installations générales agencements aménagements des constructions	297 970		171 394
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 853 449		310 176
Installations générales agencements aménagements divers	361 076		16 744
Matériel de transport	120 965		110 385
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	85 735		16 444
Avances et acomptes	19 500		
TOTAL	2 738 694		625 143
Autres participations	14 600		
Autres titres immobilisés	488		
Prêts, autres immobilisations financières	116 370		10 000
TOTAL	131 458		10 000
TOTAL GENERAL	2 921 464		652 923

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			69 091	69 091
Installations générales agencements aménagements constr.			469 363	469 363
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 163 624	2 163 624
Installations générales agencements aménagements divers			377 820	377 820
Matériel de transport		14 250	217 101	217 101
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			102 179	102 179
Avances et acomptes			19 500	19 500
TOTAL		14 250	3 349 588	3 349 588
Autres participations			14 600	14 600
Autres titres immobilisés			488	488
Prêts, autres immobilisations financières			126 370	126 370
TOTAL			141 458	141 458
TOTAL GENERAL		14 250	3 560 137	3 560 137

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	29 495	6 118		35 612
Installations générales agencements aménagements constr.	297 970	9 155		307 124
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 706 934	154 969		1 861 903
Installations générales agencements aménagements divers	332 482	15 372		347 855
Matériel de transport	33 854	45 851	14 250	65 455
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	76 263	8 338		84 601
TOTAL	2 447 503	233 686	14 250	2 666 939
TOTAL GENERAL	2 476 998	239 804	14 250	2 702 551

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 118				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 155				
Instal.techniques matériel outillage indus.	86 152	68 818			
Instal.générales agenc.aménag.divers	15 372				
Matériel de transport	45 851				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 338				
TOTAL	164 869	68 818			
TOTAL GENERAL	170 986	68 818			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		11 742 880			11 742 880
Sur comptes clients	124 340	8 310	524		132 126
TOTAL	124 340	11 751 190	524		11 875 006
TOTAL GENERAL	124 340	11 751 190	524		11 875 006
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		8 310	524		
exceptionnelles		11 742 880			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	126 370		126 370
Clients douteux ou litigieux	154 909	154 909	
Autres créances clients	3 397 690	3 397 690	
Personnel et comptes rattachés	2 093	2 093	
Taxe sur la valeur ajoutée	189 370	189 370	
Divers état et autres collectivités publiques	3 702	3 702	
Groupe et associés	197 231	197 231	
Débiteurs divers	12 108	12 108	
Charges constatées d'avance	166 996	166 996	
TOTAL	4 250 470	4 124 100	126 370

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	857	857		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 236 923	1 236 923		
Personnel et comptes rattachés	93 313	93 313		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	183 927	183 927		
Taxe sur la valeur ajoutée	37 319	37 319		
Autres impôts taxes et assimilés	17 407	17 407		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 835	12 835		
Groupe et associés	2 568 362	2 568 362		
Autres dettes	117 213	117 213		
TOTAL	4 268 156	4 268 156		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	30.0000	37 200			37 200

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FDS SIBAG	15 245			15 245	
FDS VULTEC	1 524			1 524	
Total	16 769			16 769	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	N A
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 6 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks à l'inverse des frais de port.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	4 290
Total	4 290

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	857
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	330 924
Dettes fiscales et sociales	190 784
Autres dettes	46 572
Total	569 138

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	166 996
Total	166 996

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	10
Employés	8
Ouvriers	21
Total	42

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions Engagements IFC y compris capital assuré par le CIC pour 110 329 €	480 289
Total (1)	480 289

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.
Les valorisations sont effectuées selon les hypothèses suivantes:
Calcul en date du : 31/12/2017
Méthode : Méthode des unités de crédit projetées
Age de la retraite : 60-62 ans pour les ouvriers, 60-62 ans pour les autres catégories
Taux de progression des salaires : 1,5%
Coefficient d'actualisation: 1,30%
Taux de charges sociales Cadres et Etam : 45%
Taux de charges sociales Ouvriers : 40%
Ces engagements ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ». Les paiements effectués à ce titre par la société aux salariés sont enregistrés en charges au moment de leur paiement effectif.

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

Copie certifiée conforme
LT/24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551/ 387700172

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS SEDITECH SN	1 000	35 121	60.00	600	600	173 716		260 812	-6 546	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SAS MG.SEAL.SN	30 000	2 510 595	40.00	12 000	12 000			2 821 140	270 076	
- MOTA PARTS	10 000		20.00							
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
AVANTAGES EN NATURE	52 536
Total	52 536

ELASTOTECH
Société par actions simplifiée au capital de 1.116.000 €
Siège social : Bellegarde-sur-Valserine (01200)
Rue des Frères Lumière - Zone industrielle Arlod
387 700 172 RCS Bourg-en-Bresse

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 25 JUIN 2018

PROCES-VERBAL

L'An Deux Mil Dix-Huit,
Et le Vingt-et-Cinq Juin,
A Onze Heures,

Les associés de la société Elastotech, société par actions simplifiée au capital de 1.116.000 euros, dont le siège social est sis à Bellegarde-sur-Valserine (01200) – rue des Frères Lumière Zone Industrielle Arlod, et dont le numéro unique d'identification est le 387 700 172 RCS Bourg-en-Bresse (ci-après la "**Société**"), se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société, sur convocation du Président, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Monsieur Xavier Tahar-Chaouche, Président d'Origin Group, elle-même Président de la Société, préside la séance.

Le cabinet Audit et Finance, Co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est _____. Le cabinet Mazars, Co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est _____.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés, et possèdent la totalité des actions composant le capital social et des droits de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- le rapport de gestion du Président,
- le rapport des Co-Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- la copie des lettres de convocation des associés et des Co-Commissaires aux comptes,
- le texte des projets de résolutions,
- les statuts de la Société,

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président afférent aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport des Co-Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

- Rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Le Président déclare ensuite la séance ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Co-Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, décide d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes comprennent une charge de 36.269 € non déductible fiscalement visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.
Voix pour : 37.200.
Voix contre : 0.
Abstentions : 0.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Président et du rapport des Co-Commissaires aux comptes,

Prend acte que la Société a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, un bénéfice pour un montant de 2.765.763 euros, et

Décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit :

- Pour partie, à titre de distribution de dividende, pour un montant de deux millions cinq cent mille soixante-sept euros et vingt-et-un centimes
 Ci **2.500.067,21 €**

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

- Le solde, soit la somme de deux cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix-neuf centimes, en dotation du poste "Autres Réserves", dont le solde sera désormais de 5.706.721,79 euros,
 Ci **265.695,79 €**

En conséquence de cette affectation, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des capitaux propres de la Société s'élève désormais à un montant de 9.172.352,21 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé ci-après les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la réfaction de 40 %		Dividende exceptionnel
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus	-
21/06/2017	Néant	Néant	Néant	Néant	-
11/05/2017	-	-	-	-	6.000.000 €
30/06/2016	Néant	Néant	Néant	Néant	-
30/06/2015	1.488.000 €	Néant	Néant	Néant	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.
Voix pour : 37.200.
Voix contre : 0.
Abstentions : 0.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes, sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

L'Assemblée Générale, en respect des dispositions de l'article 1161 du Code Civil, prend acte que certaines conventions ont pu être conclues par le Président de la Société, tant pour le compte d'une autre société du groupe Origin Group, qu'au nom et pour le compte de la Société et déclare avoir eu connaissance de ces conventions et les avoir dûment autorisées.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale autorise dès à présent le Président de la Société à conclure, au nom et pour le compte de la Société et pendant toute la durée de l'exercice en cours, toute convention nécessaire à l'intérêt social de la Société pour laquelle il interviendrait tant pour le compte d'une autre société du groupe Origin Group, que pour le compte de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.
Voix pour : 37.200.
Voix contre : 0.
Abstentions : 0.

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité qu'il y aura lieu.

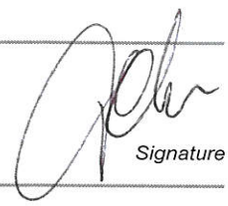
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.
Voix pour : 37.200.
Voix contre : 0.
Abstentions : 0.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, également Associée de la Société.

Pour la société Origin Group, Président et Associée
Monsieur Xavier Tahar-Chaouche



Signature

Copie certifiée conforme
LT / 24/09/2018 12:15:01
N° de dépôt - 2018/9551 / 387700172